



CJR

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023 À 19 H**

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Maire de la commune

La convocation a été adressée le lundi 22 mai 2023 avec l'ordre du jour suivant :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2023

**DCM-25/2023** Transformation et suppression d'emplois : tableau des effectifs

**DCM-26/2023** SDE 18 : rénovation de l'éclairage public suite à une panne dans diverses rues (AD-0070 et AB-0030) et poteau bois

Suppression des régies de recettes

**DCM-27/2023** ONF : coupes 2023

Questions diverses :

- ✓ Devis Hygial Berry : chariots de ménage
- ✓ Devis Ets Lamy : remplacement du Kangoo
- ✓ Point projet Marais
- ✓ Terrain de pétanque
- ✓ Propreté cimetière

**Présents** : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Caroline GANIER, Jean-Pierre PERNEL, Pascal BOYELDIEU

**Absents ayant donné pouvoir** : Jean-Marie MUSOLESI à Dominique MALLERON, Samuel LECAS à Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI à Jean-Luc CHARACHE, Thierry CARLIER à Isabelle RICHARD

**Absent non représenté** : Aurélien BORDINAT

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**Quorum** : 8/8

**Secrétaire** : M. Dominique MALLERON

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 01/06/2023.

Délibérations reçues en Préfecture le 01/06/2023.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est adopté.

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

### **DCM-25/2023. Transformation et suppression d'emplois : tableau des effectifs**

Vu la délibération n°35 du 13 juin 2022 portant création d'emploi d'un Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> ;

Vu la délibération n°58 du 5 décembre 2022 portant transformation du poste d'Adjoint Technique à 27/35<sup>ème</sup> en poste à 25/35<sup>ème</sup>,

Vu les avis du Comité Technique en date du 20 mars 2023 pour supprimer deux postes ;

M. le maire informe l'assemblée que le tableau des effectifs du personnel de la commune doit être mis à jour.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, de

- supprimer les deux postes suivants : Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> (pour création du poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe) et Adjoint Technique à 35/35<sup>ème</sup> (suite à départ en retraite) ;
- transformer le poste d'Adjoint Technique à 27/35<sup>ème</sup> en poste à 25/35<sup>ème</sup>

à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 du tableau des effectifs de la commune.

### **DCM-26/2023. SDE 18 : rénovation de l'éclairage public suite à une panne dans diverses rues (AD-0070 et AB-0030) et poteau bois**

M. le maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public, dans diverses rues suite à une panne, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents, d'engager ses travaux dont le coût global est évalué à 2 576,74€ HT, la prise en charge par le SDE 18 et la collectivité sera de 50% chacune, soit une participation communale s'élevant à 1 288,37€ HT.

A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat. Cependant, en cas de dépassement notable de ce montant, le SDE 18 nous sollicitera en cours de travaux afin d'obtenir notre aval, nécessaire à la poursuite du chantier.

### **Suppression des régies de recettes**

M. le maire informe l'assemblée de la suppression des trois régies suivantes : garderie périscolaire, cantine scolaire et location des salles communales, par arrêtés municipaux en date du 30 mai 2023 et après avis favorable du comptable public assignataire.

Suite à leur demande et après sondage auprès des parents d'élèves, il s'avère que la vente des tickets de cantine scolaire et de garderie périscolaire ne leur était plus adaptée.

Cette suppression sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et nous passerons à la facturation mensuelle.

### DCM-27/2023. ONF : coupes 2023

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de M. Julien DONDON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présentée ci-après
- 2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

#### ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire <sup>2</sup>	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
104	TS	75	0.5	NON	Inscription	X			
105, 106	EM	50	0.3	NON	Inscription	X			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité. <sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration; AS sanitaire, EM emprise, EMC emprise de cloisonnement, IRR irrégulière, REG régénération, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, RCV relevé de couvert

<sup>2</sup> Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles n° 104, 105 et 106.

#### Questions diverses

- ✓ Devis Hygial Berry: le conseil municipal donne un avis favorable (11 pour et 1 abstention) pour l'acquisition de 3 chariots de ménage. Ces équipements seront dédiés au nouveau groupe scolaire pour la réalisation du ménage avec la méthode de pré-imprégnation.

- ✓ Devis Ets Lamy : le conseil municipal donne un avis favorable pour l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement du Kangoo actuel qui ne passait plus au contrôle technique.
- ✓ Point projet marais : suite aux propositions du CAUE le conseil municipal décide de faire évacuer les arbres morts et tombés dans la rivière, planter des arbres à l'Automne, remettre en état les passerelles et les sécuriser.
- ✓ Terrain de pétanque : le terrain réalisé au marais est opérationnel. Cette réalisation correspond à la demande de l'association Les Gais Lurons (aînés ruraux).
- ✓ Propreté cimetière : de nombreuses remarques arrivent en mairie concernant l'entretien du cimetière. Ces demandes sont transmises au SIVOM qui est en charge de l'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 3 juillet 2023 à 19h.

Liste récapitulative des délibérations :

DCM-25/2023 Transformation et suppression d'emplois : tableau des effectifs

DCM-26/2023 SDE 18 : rénovation de l'éclairage public suite à une panne dans diverses rues (AD-0070 et AB-0030) et poteau bois

Suppression des régies de recettes

DCM-27/2023 ONF : coupes 2023

M. le Maire,

Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,

Dominique MALLERON

